

Réunion du 26 juin 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 78

Nombre de votants : 83

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Jean-Bernard PRAT, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Véronique REMY, Bruno CIOSE, Patrice LAURENT, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Philippe ARRIAU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 15 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2015-2018**  
**AVEC L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR**

**Rapporteur** : M. Jean-Pierre DUBREUIL

La communauté de communes de Lacq-Orthez apporte depuis 2008 son soutien aux projets de recherche et aux actions de valorisation et de transfert de technologie en lien avec le développement du bassin de Lacq au travers d'une convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Cette convention a été renouvelée pour la période 2015-2018 par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2014 pour une enveloppe budgétaire globale de **420 000 €**.

Dans le cadre du soutien à la valorisation de la recherche, la convention prévoit l'attribution d'une allocation de **46 000 €** pour un post doctorant par an pour des travaux de recherche adossés à un projet ayant un impact sur le développement du bassin de Lacq.

Afin de permettre à l'UPPA de moduler sa demande de financement pour les post-doctorats en fonction des partenaires acquis, tout en respectant l'enveloppe attribuée par la convention initiale à savoir **138 000 €** sur la période 2015-2018, il apparaît nécessaire de revoir les modalités d'attribution relatifs à ces allocations en établissant un avenant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la convention de partenariat 2015-2018 avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son président à le signer.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/06/2017